



Résumé des questions économiques et sociales: **semaine n° 219 du 24 mars 2025**

CHLORDÉCONE : LA JUSTICE CONDAMNE L'ÉTAT À INDEMNISER UNE DIZAINE DE PERSONNES SUR LES PRÈS DE 1.300 PLAIGNANTS !

La cour administrative d'appel de Paris a confirmé la faute de l'État dans l'empoisonnement au chlordécone de la population en Guadeloupe et en Martinique. Elle demande une indemnisation pour les victimes, si, et seulement si, le préjudice est démontré. L'avocat de plusieurs associations regrette une décision timide.

La décision de justice était très attendue, mais pas sûr qu'elle contente les plaignants dans l'affaire de l'empoisonnement au chlordécone en Guadeloupe et en Martinique. Mardi 11 mars, la cour administrative d'appel de Paris a ordonné à l'État d'indemniser les victimes de ce pesticide utilisé dans les bananeraies à la fin du siècle dernier, malgré sa dangerosité avérée. Cependant, seules les personnes pouvant justifier d'un "**préjudice moral d'anxiété**" peuvent prétendre à cette réparation.

"La Cour juge que l'État a commis des fautes en renouvelant à partir de 1974, puis à plusieurs reprises, l'autorisation provisoire de vente accordée à ces insecticides, puis en homologuant, en dépit de l'évolution des connaissances sur leur toxicité, de tels pesticides, et en autorisant, à titre dérogatoire, leur usage entre 1990 et 1993 [aux Antilles]", indique la juridiction dans un communiqué de presse.

Une décision timide !

La justice avait déjà reconnu les "négligences fautives" de l'État dans ce dossier en première instance, en 2022. En revanche, à l'époque, le tribunal administratif avait rejeté les demandes d'indemnisation des plaignants, faute de preuves étayant le préjudice subi. Les associations de victimes du chlordécone avaient donc fait appel.

Cette fois-ci, la justice reconnaît le préjudice moral d'anxiété des victimes. Une grande première. Mais une avancée timide, juge toutefois Maître Christophe Lèguevaques, avocat de trois associations de victimes.

Car, si le préjudice est reconnu, seule une dizaine de plaignants (sur les près de 1.300) peuvent le justifier pleinement, estime la cour administrative d'appel. Ces quelques personnes ont pu fournir "*des dosages sanguins, le cas échéant corroborés par des analyses de sols, pour établir une exposition effective à la pollution des sols, des eaux ou de la chaîne alimentaire et le caractère élevé des risques en découlant*", dit la cour dans son communiqué. Seule cette dizaine de plaignants pourra ainsi être indemnisée.

"De ce point de vue, cette décision est décevante, juge Maître Lèguevaques. En discriminant les hommes et les femmes, les adultes et les enfants, la Cour ne tient pas compte des effets avérés du chlordécone sur la santé publique." L'avocat désire porter l'affaire jusque devant la Cour européenne des droits de l'Homme (CEDH) pour permettre à l'ensemble des victimes d'obtenir réparation. "*Pour nous, le combat continue*", dit-il.

SANOFI / MOURENX (PYRÉNÉES-ATLANTIQUES) : MIS EN EXAMEN POUR REJETS TOXIQUES SUR LE SITE DE MOURENX, PLATEFORME CHIMIQUE SOBEGI !

Suite à la plainte déposée par le syndicat CGT des industries chimiques, l'UL CGT Mourenx et la FNIC-CGT (Fédération Nationale des Industries Chimiques), Sanofi vient d'être mis en examen pour

- Exploitation irrégulière d'une installation ;
- Non-déclaration d'un accident ou d'un incident par l'exploitant ;
- Obstacle à un contrôle administratif environnemental.

Concernant l'accusation de mise en danger d'autrui protégée par la CGT, Sanofi a été placé sous le statut de « **témoin assisté** », un cran en dessous de la mise en examen.

Les structures CGT se félicitent de voir que la justice se donne les moyens de faire toute la lumière sur cette affaire.

Il est important de préciser que notre dépôt de plainte fait également suite à plus de 120 jours de conflit social, durant lesquels SANOFI a toujours refusé de reconnaître l'exposition des salarié-es aux matières toxiques consécutive aux rejets dans l'atmosphère.

La CGT attend avec impatience les suites judiciaires et, surtout, la tenue d'un procès. Ce qui s'est passé sur le site de Sanofi Mourenx et la plateforme chimique, SOBEGI ne peut rester impuni, tant pour les préjudices subis par les salariés de l'atelier de SANOFI, de la plateforme SOBEGI, que ceux des riverains.

VALEO : (TRADUCTION) "JE VAIS BIEN" !!!

Valeo a décidé de mettre à mal la société thermique.

- Un choc brutal qui ne permet pas d'envisager sereinement la poursuite de l'activité thermique Valeo en France. Laval, Reims et Nogent, quel avenir ? Le sort de La Suze et la Verrière étant scellé par leurs fermetures ! Employeur irresponsable, Valeo indique que l'ensemble des personnes qui le souhaitent pourrait être repositionné en interne "*Sablé sur Sarthe*" pour la Suze, "*Créteil et Cergy*" pour la Verrière. Valeo Division power c'est aussi Amiens, Limoges, et Isle d'Abeau qui seront mis à genoux, un avenir plein d'incertitudes tellement la réduction des effectifs met en péril leur avenir. C'est un cercle dangereux que la direction a entamé, les "**économies**" de cash réalisées par les premiers plans permettant déjà de financer les suivants. Aucun salarié n'est plus à l'abri de ces décisions injustes de supprimer leur emploi, la tour d'ivoire (Courcelle/Bayen) vient de faire sa première RCC (Rupture Conventionnelle Chômage), Créteil seul site sortie de terre il y a moins de cinq ans se voit déjà amputer de 80 emplois (RCC 2025). Les licenciements individuels sont de plus en plus brutaux ...que vaut moralement une entreprise qui se débarrasse de son savoir-faire et de sa force de travail ?

VALEO LIMOGES (HAUTE-VIENNE) : DÉBRAYAGE CONTRE LE "PSE = PLAN DE SACRIFICE DE L'EMPLOI" !

À Limoges, un débrayage était organisé par des salariés de l'équipementier automobile Valeo jeudi 13 mars. À l'appel de la CGT, ils dénoncent la suppression prévue de 83 postes, et la délocalisation d'une partie de l'activité de l'entreprise.

Devant le site limougeaud, une soixantaine de personnes se sont réunis. "*PSE = Plan de sacrifice de l'emploi*", pouvait-on lire sur les banderoles des travailleurs mobilisés. Ils dénoncent la suppression prévue de 83 postes sur les 216 que compte l'entreprise, dans le cadre d'un plan social annoncé le 27 novembre dernier par la direction. Sur les 83 suppressions de postes prévues, 30 correspondent à un plan de départs volontaires dans le secteur de la production, les 53 autres sont des licenciements secs dans des postes de structure, comme **l'informatique ou la recherche et le développement**. "*J'ai deux enfants en bas âge, on a le crédit de la maison, des factures, ce serait compliqué*", déplore Yohan, qui travaille chez Valeo depuis 20 ans. Dans son service, trois salariés sur 11 risquent le licenciement.

La fin des négociations est prévue le 25 mars !

En plus des suppressions de postes, la CGT et les salariés s'opposent au projet de délocalisation d'une partie de la production. À la rentrée, **87 références doivent être fabriquées à l'étranger selon les syndicalistes**. Ouassim Bakrim, délégué syndical CGT Valeo, dénonce cette situation. "*C'est vraiment une urgence, on ne voit pas comment on peut survivre dans les années à venir. Clairement, ils signent notre arrêt de mort*", alerte-t-il.

Les représentants des salariés ont jusqu'au 25 mars pour négocier le plan de sauvegarde de l'emploi. Les syndicats et les salariés espèrent donc mettre la pression à la direction de la multinationale. Au niveau national, la direction veut supprimer 868 postes sur huit de ses sites français et fermer deux sites dans la Sarthe et dans les Yvelines.

GEODIS CALBERSON / GENNEVILLIERS (HAUTS-DE-SEINE) : LA LUTTE A PAYÉ !

En grève depuis trois semaines, les salarié-es du site de Gennevilliers ont arraché de 100 à 150 euros d'augmentation mensuelle brute. Une belle victoire pour une lutte exemplaire.

Chez Geodis il n'y a que quand on fait grève qu'on obtient quelque chose !

Après trois semaines de grève, ils ont obtenu 150€ bruts d'augmentation par mois, « Chez Geodis, il n'y a que quand on fait grève qu'on obtient quelque chose » déplore Laurent, délégué CGT chez Geodis Calberson à Gennevilliers (92). Et pour cause : comme en 2022, les salarié-es de cette filiale de la SNCF spécialisée dans la logistique ont dû se mettre en grève pour être entendu-es, au bout de trois semaines de lutte.

Une proposition inacceptable de la direction !

Face à des conditions de travail difficiles dans le froid et la poussière, les salaires ne suivent pas. Le problème est amplifié par l'absence de grille de salaire, qui fait qu'à poste égal des salarié·es sont payé·es 200 à 300 euros de moins que leurs collègues d'autres sites.

La CGT est donc arrivée à la table des négociations annuelles obligatoires (NAO) avec des revendications pour répondre à ces problématiques :

- une augmentation de 200 euros bruts pour tou·tes les salarié·es du site ;
- la création d'une grille des salaires ;
- de meilleures conditions de travail.

Contre-proposition de la direction : 35 euros d'augmentation, au prétexte de difficultés financières.

Geodis a pourtant réalisé 260 millions d'euros de bénéfices en 2023, et a distribué 15 millions d'euros de dividendes à ses actionnaires.

Face à cette proposition inacceptable, les salarié·es se sont mis en grève reconductible le 18 février. « *On est le premier transporteur français et le troisième européen, pourtant nous qui fournissons le travail, on nous propose des miettes* » déclarait Laurent.

Plus de 90 % de grévistes !

Si ce n'était pas la première grève menée par les salarié·es de Geodis Calberson, pour la première fois toutes les équipes (matin, après-midi et nuit) ont rejoint le mouvement en même temps. Au total, **plus de 90 % des salarié·es du site étaient en grève.**

Un piquet de grève a été monté devant l'usine, et les salarié·es se réunissaient en assemblée générale à 18 heures et à 22 heures tous les jours pour échanger sur leurs revendications et voter la reconduction du mouvement.

Loin d'être isolé·es, elles et ils ont reçu le soutien des salarié·es des autres sites de Geodis, de l'union locale CGT de Gennevilliers, de l'union départementale CGT des Hauts-de-Seine, de la Fédération CGT des Transports, de la secrétaire générale de la CGT. Une caisse de grève a également été mise en place pour soutenir l'action des grévistes.

150 euros d'augmentation après trois semaines de grève !

Un accord de fin de conflit a finalement été signé le mardi 11 mars, après trois semaines de grève et plus d'une dizaine de rencontres avec la direction.

Grâce à leur lutte, les salarié·es de Geodis Calberson ont arraché :

- **100 euros d'augmentation immédiate pour les salarié·es de la plateforme** et 50 euros supplémentaires en août
- **50 euros d'augmentation immédiate pour le personnel administratif** et 50 euros supplémentaires en décembre
- **5 % d'augmentation de la prime d'ancienneté pour l'ensemble des salarié·es** et 10 % pour les salarié·es ayant plus de dix-huit ans d'ancienneté
- **la prise en charge du carburant pour les salarié·es qui ont un véhicule.**

Dans un communiqué en date du 12 mars, l'union départementale des Hauts-de-Seine salue la victoire des salarié·es de Geodis Calberson, et rappelle qu'elle concerne bien plus que les travailleur·ses de Gennevilliers : « *Cette lutte montre que par la détermination, et par la grève que les victoires sont possibles. Elle donne de l'espoir pour tou·tes les autres salarié·es qui luttent dans le département et en France. Alors que les dividendes pleuvent par milliards, la CGT n'accepte pas que les salarié·es soient privé·es d'augmentation de salaire.* »

TIPIAK / PONT-L'ÉVÊQUE (CALVADOS) : STOP A LA HAINE PATRONALE !

Depuis la fin d'année dernière, dans l'usine de Tipiak à Pont l'Évêque, appartenant au Groupe Terrena, une répression féroce se déchaîne contre les salariés. Leur « faute » ? Vouloir améliorer les conditions de travail et de vie des 85 salariés de l'établissement !

14 salariés, dont la représentante syndicale CGT, ont été ou vont être convoqués pour des entretiens pouvant aller jusqu'au licenciement. Tout est bon pour le patron afin de faire taire toutes résistances face aux légitimes revendications des travailleurs, avec des motifs fallacieux et infondés, qui extrapole sur de soi-disant propos sexistes, un manque de management, des temps de pause dépassés ou pris à n'importe quel moment, la diffamation envers la direction... La réalité, c'est que la direction ne digère pas la grève de novembre 2024 pour l'amélioration des conditions de travail et l'augmentation des salaires. Elle veut mater les salariés et éviter toutes nouvelles mobilisations pour maintenir ses taux de profits et dividendes remontés au Groupe Terrena. Les arrêts maladies, les burn out explosent... engendrant une réorganisation du travail anarchique et dégradant les conditions de travail. Les syndicats Cgt ont interpellé la direction du Groupe Terrena qui reste muette à ce jour. Cette répression est inacceptable. Nous sommes des syndicalistes, pas des voyous. Quand on attaque un militant ou une militante de la Cgt, c'est toute la Cgt que l'on attaque et qui riposte. Des initiatives de soutien aux salariés injustement réprimés ont été organisées devant l'usine... D'autres sont à venir... La direction de la fédération

réaffirme toute sa solidarité et son soutien au syndicat Cgt et aux salariés et exige que cesse toute répression patronale.

BOSCH À MONDEVILLE (CALVADOS) : LE TON MONTE AVANT LA FERMETURE ANNONCÉE !

Des salariés de Bosch à Mondeville (Calvados) sont en grève depuis lundi 17 mars 2025. Leur usine doit fermer en 2026. Ils remettent en cause les conditions de la fermeture.

Des palettes brûlent et les drapeaux de différentes organisations syndicales flottent au vent. Un mouvement qui s'inscrit dans un contexte très tendu, puisque le site mondevillais du groupe allemand doit fermer ses portes en juin 2026. La direction l'avait annoncé au début de l'été 2024.

1.500 salariés il y a 20 ans !

Le directeur financier du groupe Robert Bosch France, Christophe Barret, se trouvait dans les locaux mondevillais. Si une cinquantaine de grévistes se trouvaient à l'extérieur des bâtiments ce lundi matin, d'autres étaient à l'intérieur, réunis en assemblée générale.

Ils remettaient en cause les conditions de fermeture de l'entreprise, et notamment le plan social qui en découle. Il est prévu que 50% des près de 400 salariés en activité partent sous la forme d'une pré-retraite. Les autres doivent être licenciés ou reclassés.

En juillet 2013, un accord-cadre avait été signé entre la direction et les représentants du personnel, pour aménager un plan de départ volontaire, sous forme de pré-retraite. Une centaine de salariés étaient alors directement concernés. L'accord ambitionnait également d'officialiser la recherche d'un repreneur pour le site. Repreneur qui n'a jamais été trouvé.

L'usine de Mondeville, lancée dans les années 70, comptait 1.500 salariés au début des années 2000, puis environ 800 en 2010, pour ne plus en dénombrer « que » 400 quinze ans plus tard. L'usine a toujours fabriqué des produits pour l'industrie automobile et s'était spécialisée dans la production d'équipements électroniques. Depuis le début des années 2010, elle avait élargi son offre en fabriquant des composés électroniques à d'autres fins, comme pour des vélos.

VILOGIA / VILLENEUVE D'ASCO (NORD) : EN GRÈVE POUR LA PRIME D'INTERESSEMENT !

Le 17 mars 2025 à 8 heures 30, les salariés de Vilogia ont manifesté devant leur siège social de Villeneuve d'Ascq pour conserver leur intéressement. En effet, ils se sont réunis ce jour pour exprimer leur mécontentement et leur colère. Depuis la signature d'un accord en 2001, était distribué un intéressement conséquent (entre un et deux mois de salaire).

Depuis quelques années, la Direction de Vilogia a inclus dans son accord une nouvelle clause, contre l'avis de toutes les organisations syndicales, spécifiant que si le résultat net de l'entreprise est négatif, aucun intéressement n'est distribué. Pour 2024, les objectifs fixés dans cet accord sont en grande partie réalisés grâce à l'investissement des salariés de Vilogia mais ceux-ci ne seront pas récompensés car les résultats de l'entreprise sont négatifs.

A vouloir se développer sur tout le territoire Français à tout prix, à vouloir briller de tous feux avec un siège flambant neuf et des implantations régionales dispendieuses, à vouloir créer des filiales souvent déficitaires, Vilogia s'est mis en grande difficulté financière. Les salariés n'en sont pas responsables. De plus, les syndicats s'interrogent sur une prime de plusieurs dizaines de milliers d'euros qui pourrait être versée au Président du Directoire après validation en conseil de surveillance alors même que les salariés n'auront aucun intéressement.

Après avoir tenté en vain de négocier avec la Direction, les syndicats CGT et FO ont lancé un préavis de grève avec deux revendications :

- Une contrepartie financière pour la perte de l'intéressement au titre de 2024.

La suppression de la clause.

La date du 17 mars a été choisie car c'était le jour de l'inauguration du nouveau siège avec, entre autres, la venue de la ministre du logement. P. Rémignon, Président du Directoire, sans doute conscient d'une forte mobilisation, a **préféré annuler l'inauguration** qu'entreprendre des discussions avec les organisations syndicales. Cela n'impacte en rien la détermination des salariés qui font part de leur mécontentement.

LA GAÎTÉ LYRIQUE À PARIS : ÉVACUÉE PAR LES FORCES DE L'ORDRE MALGRÉ UNE MANIFESTATION DE SOUTIEN DEVANT LE THÉÂTRE !

Des centaines de jeunes migrants qui demandaient des places d'hébergement occupaient le théâtre depuis le mois de décembre.

Cela fait plus de trois mois que le lieu est occupé. Les forces de l'ordre ont investi la Gaîté lyrique, mardi 18 mars au petit matin, pour entamer l'évacuation de ce lieu culturel du centre de la capitale. Environ 450 jeunes migrants l'occupent depuis décembre pour demander à être hébergés dans des centres d'urgence.

Peu avant 6h et dans les minutes qui ont suivi, des CRS et gendarmes mobiles ont forcé les cordons formés devant le théâtre par plusieurs dizaines de militants soutenant l'occupation, dans un climat houleux.

Les forces de l'ordre sont ensuite entrées à l'intérieur de l'édifice situé dans le 3^e arrondissement, d'où de jeunes migrants sont sortis du bâtiment avec leurs affaires personnelles pour se diriger vers une rue adjacente. De nombreux sacs et valises ont été laissés devant le théâtre.

Les forces de l'ordre « *tapent* » et « *frappent* » à coups de matraque, et ce alors que les « *jeunes étaient en train de ranger leurs sacs* » et que les manifestants étaient « *très pacifiques* », " *Nous sommes tous des enfants d'immigrés* », ont scandé lors de l'intervention de jeunes migrants et manifestants venus en soutien, encerclés par des membres des forces de l'ordre casqués.

450 migrants !

Des dizaines de manifestants avaient alors gagné le parvis de la Gaîté lyrique pour apporter leur soutien aux jeunes migrants qui sont regroupés dans le « *Collectif des jeunes du parc de Belleville* ». « *On ne partira pas !* », chantait au mégaphone l'un des membres qui a appelé à manifester, devant le théâtre flanqué d'un drap noir sur lequel est écrit : « *Gaîté lyrique occupée, 400 vies en danger, 80 emplois menacés* ». Les salariés de l'établissement l'ont accrochée avant de partir le 26 février, exerçant leur droit de retrait alors que, depuis mi-décembre, le lieu culturel était fermé au public.

Le préfet Laurent Nuñez a invoqué un « *trouble à l'ordre public* » pour justifier l'évacuation. Il a promis que des solutions d'hébergement seraient proposées aux jeunes migrants et que leur situation administrative serait examinée.

Des agents de la préfecture d'Île-de-France chargés de l'hébergement d'urgence, vêtus d'une chasuble rouge, étaient présents ce mardi matin sur place et discutaient avec de jeunes exilés.

MAYOTTE : LA GRÈVE SE POURSUIT DANS LES ENTREPRISES COLAS ET ETPC POUR RÉCLAMER UNE PRIME CHIDO ET UNE REVALORISATION DES SALAIRES !

La grève dure au sein du groupe Colas. Les salariés de l'entreprise sont en grève depuis plus d'une semaine, ceux d'ETPC depuis quatre semaines. Leurs salariés, à l'appel de la CGT, demande des mesures d'accompagnement suite au passage du cyclone Chido.

L'entrée du site d'ETPC à Majicavo est bloquée depuis lundi 17 mars. Les salariés d'ETPC, connu pour son ciment, sont en grève depuis quatre semaines pour demander le versement d'une prime Chido et la revalorisation des salaires. " *Les salariés ont décidé de changer de cap, il n'y a pas de produit qui sort. Notre direction fait semblant de dialoguer avec nous, mais il n'y a rien qui change pour nous*", déplore Madi Moidjoumoi, déléguée syndicale CGT à ETPC. " *On demande à notre employeur de nous aider, suite aux dégâts qu'on a eu suite au cyclone Chido.*"

ETPC a été racheté il y a 30 ans par le groupe Colas. Au sein de la maison mère, le climat social est tout aussi tendu : les agents de Colas sont eux en grève depuis plus d'une semaine pour les mêmes revendications. " *Aujourd'hui, on a une direction qui est sourde, qui n'est pas pour l'ouverture des négociations, pour entendre les revendications des salariés*", dénonce Hamada Bacari, représentant du personnel chez Colas. " *Nous revendiquons 3.000 euros. Après Chido, on était réquisitionné, mais on n'a pas été revalorisé.*"

Devant le siège, les grévistes bloquent là aussi l'accès. Le représentant met en garde : " *nous avons un monopole, si nous nous arrêtons, toute l'île est à l'arrêt, même si on ne souhaite pas en arriver là.*" Mercredi 18 mars, la direction du groupe précise dans un communiqué être entrée en médiation avec la CGT pour aboutir à un accord le 13 mars. " *Colas Mayotte et ETPC avaient pris des mesures afin de soutenir les collaborateurs après le passage du cyclone Chido, avec notamment le versement de primes exceptionnelles et de primes Chido en début d'année*", précise le groupe, qui déplore ces blocages.

SEB : HALTE À LA RÉPRESSION SYNDICALE : SOUTIEN À OURIA BELAZIZ !

La Fédération de la Métallurgie CGT apporte tout son soutien et sa solidarité à notre camarade Ouria Belaziz, dirigeante et représentante syndicale CGT, injustement sanctionnée par la direction du groupe SEB.

Son tort ? Avoir défendu avec détermination la liberté d'expression syndicale et exigé la transparence sur l'utilisation des PFAS dans certaines usines du Groupe. Cette sanction n'est-elle pas une tentative d'intimidation pour faire taire la CGT et détourner l'attention des risques pour la santé des salariés et de la prévention des risques professionnels ?

Pourtant, il est du devoir de chaque employeur de garantir la santé et la sécurité des salariés, comme l'exige le Code du travail. Plutôt que de répondre aux inquiétudes légitimes des travailleurs, la direction de SEB préfère réprimer ceux qui alertent sur ces dangers. Pourquoi une telle attitude de la part de la direction ?

Rappelons que le groupe SEB a mené un lobbying intense pour obtenir l'exemption des ustensiles de cuisine de la loi sur les PFAS, adoptée le 20 février. Pour défendre ses intérêts, la direction du groupe n'a pas hésité à organiser

un déplacement tous frais payés à Paris, devant l'Assemblée nationale, pour les salariés des établissements du groupe, au détriment de la santé publique. La FTM CGT exige l'annulation immédiate de la sanction contre Ouria Belaziz et réaffirme sa détermination à défendre les droits des travailleurs face à ces attaques scandaleuses.

TORAY : ACHARNEMENT CONTRE NOTRE CAMARADE TIMOTHÉE ESPRIT !

La FNIC-CGT dénonce l'attitude scandaleuse de la société TORAY, qui persiste dans son acharnement contre notre Camarade Timothée ESPRIT. À peine quinze jours après que la cour d'appel de Pau a rendu un jugement clair, annulant le licenciement de notre Camarade Timothée, TORAY poursuit un bras de fer injustifiable contre Timothée ESPRIT et indirectement, également, contre l'ensemble de notre Fédération, la FNIC-CGT, contre toute notre Confédération CGT et, au-delà, contre l'ensemble des travailleurs qui refusent l'oppression capitaliste.

La direction de TORAY CFE, qui avait déjà lancé une pétition inacceptable de mise sous pression dans l'entreprise à l'encontre de Timothée, suite à la décision du tribunal d'annuler le licenciement et sa réintégration, continue son harcèlement, **en lui remettant le 19 mars 2025, en main propre par la DRH, un courrier de convocation à un entretien préalable à un éventuel licenciement, seulement 30 minutes après sa réintégration.** Cette nouvelle offensive d'une violence patronale sans nom démontre une volonté manifeste de répression syndicale et une stratégie délibérée d'intimidation contre l'un de nos militants engagés, et tous ceux et celles qui luttent pour plus de justice sociale et contre un monde capitaliste qui nous mène à la faillite sociale et à la guerre.

Nous dénonçons fermement ces méthodes patronales qui, face à l'opposition de la CGT, ne trouvent comme réponse que répression, acharnement, brutalité et violence psychologique. Plutôt que la raison de la justice, TORAY fait le choix d'une posture autoritaire qui en dit long sur sa conception des relations sociales patronales. La fnic-cgt se tient plus que jamais aux côtés de Timothée Esprit et appelle l'ensemble des structures syndicales et des salariés à exprimer leur solidarité, **le jour de son entretien préalable, le 31 mars à 9h devant le site de Toray, route départementale 817, à Lacq (64).**

CHALONS EN CHAMPAGNE (MARNE) : SOUTIEN AUX VENDANGEURS VICTIMES DE « TRAITE D'ÊTRES HUMAINS » LORS DE LA VENDANGE DE LA HONTE EN 2023 !

Pour rappel, en 2023 **57 vendangeurs étrangers**, la plupart sans papier, étaient venus pour faire la vendange dans le département. Ils ont été hébergés dans des conditions indignes : - nourriture avariée, couchages de fortune, douches insalubres, état répugnant des toilettes, des sanitaires et lieux communs, installations électriques défectueuses... et pour certains sans rémunération. Le parquet de Châlons a décidé de convoquer l'affaire devant le tribunal judiciaire, le 26 mars prochain. Un rassemblement de soutien à nos camarades est organisé pour l'ouverture du procès **le Mercredi 26 mars 2025 à 13h00 devant le palais de justice de Châlons en Champagne** (2 quai Eugène Perrier). **Soyons nombreux pour dire « PLUS JAMAIS ÇA » !**

AIDEZ NOUS, SOUSCRIPTION NATIONALE

Nous ne disposons d'aucun financement officiel, ni d'aucune autre ressource que celle que nous procurent les dons de nos adhérents, de nos sympathisants, de nos amis.

Nous savons que nous pouvons compter sur vous.

Souscrivez et faites souscrire autour de vous

Chèques libellés à : Parti Révolutionnaire COMMUNISTES envoyer à :

Communistes 27, boulevard Saint Martin 75003 Paris (attention au changement d'adresse)

Vos dons pourront être déclarés aux impôts pour obtenir un dégrèvement